FRUCTIREGIONS EUROPE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

(valable du 18 septembre 2019 au 20 décembre 2019)

COORDONNÉES DU DISTRIBUTEUR

NUMÉRO D'ASSOCIÉ

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉDACTION DU BULLETIN

• POUR LES MINEURS ET LES INCAPABLES

Etablir le bulletin au nom du mineur ou de l'incapable, faire signer le représentant légal et préciser ses nom, prénoms, domicile et qualité (joindre la copie du jugement d'incapacité le cas échéant).

• POUR LES SOCIÉTÉS

Etablir le bulletin en spécifiant la raison sociale et la dénomination et en indiquant les nom, prénoms, adresse et qualité du (ou des) représentant(s). Joindre les statuts, un extrait K-bis de moins de 3 mois, les pouvoirs du signataire et la copie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité du représentant, ainsi que la composition de l'actionnariat.

• POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Joindre la copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un IBAN.

NOTA : AEW Ciloger se réserve la possibilité de se faire adresser tous les justificatifs qu'elle jugerait nécessaires.

Responsable du traitement des données : Madame Isabelle ROSSIGNOL - Directeur Général Délégué.

Ces données sont indispensables pour la souscription de la présente SCPI et pour sa gestion. Le client autorise expressément AEW Ciloger à traiter en mémoire informatisée les données le concernant conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, et à les communiquer à ses sous-traitants, ainsi qu'à ses partenaires, à des fins de prospection commerciale. Il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement, notamment à des fins de prospection commerciale.
Pour exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'opposition, le client doit s'adresser par écrit à :
AEW Ciloger
22, rue du Docteur Lancereaux
CS 80102 – 75380 Paris Cedex 8.

MAJ - SEPTEMBRE2019

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR

Nom (2) ☐ M., ☐ Mme, ☐ M. et Mme, ☐ Sté

Joindre une copie de la pièce d'identité en cours de validité — (nom marital pour les femmes mariées ou veuves)

Prénom(s)

(dans l'ordre de l'État Civil - Souligner le prénom usuel)

Nom de jeune fille

Adresse (Siège social pour les Sociétés)

Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Code postal Ville

Téléphone E-mail : .....

Né(e) le Nationalité

À

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT (obligatoire)

Nom

(nom marital pour les femmes mariées ou veuves)

Prénom(s)

(dans l'ordre de l'État Civil - Souligner le prénom usuel)

Né(e) le Nationalité

À

Régime matrimonial (2)

☐ Célibataire
☐ Marié(e) →
☐ Veuf(ve)
☐ Divorcé(e)
☐ Pacsé(e)

- ☐ Communauté de biens réduite aux acquêts (régime légal)
- ☐ Communauté universelle
- ☐ Séparation de biens
- ☐ Participation aux acquêts
- ☐ Autre (Joindre détail)

Situation juridique (2)

☐ Majeur(e)
☐ Mineur(e) émancipé(e)
☐ Mineur(e) sous Administration légale
☐ Autre (3) (préciser)

.....

Profession (2)

☐ Agriculteur
☐ Artisan / Commerçant
☐ Chef d'entreprise
☐ Profession libérale
☐ Cadre
☐ Fonctionnaire
☐ Employé
☐ Ouvrier
☐ Retraité
☐ Sans profession

Préciser la profession exacte

.....

Lieu de dépôt des titres (2)

☐ À conserver dans les livres de la Société

☐ À mettre en dépôt sur mon compte-titres

n°.....

(joindre un IBAN) sous réserve de l'acceptation du teneur de compte

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, avant la souscription, des documents suivants qui m'ont été remis sur un support durable (support papier notamment) :
- la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers,
- les statuts,
- les conditions d'émission des parts rappelées en page 3,
- le dernier rapport annuel,
- le dernier bulletin trimestriel d'information,
- le Document d'Informations Clés.

Je suis informé(e) que ces documents sont consultables sur le site internet aewciloger.com
Je déclare être informé(e) des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.
l'autorise AEW Ciloger à m'adresser par courrier électronique et/ou par SMS des informations sur FRUCTIREGIONS EUROPE
☐ Oui ☐ Non

Je suis informé(e) que la Société ne garantit pas la revente des parts.

Déclare souscrire (en toutes lettres) ..... parts de la Société FRUCTIREGIONS EUROPE
pour la somme globale de ..... € (232 € x ..... parts dont 7,779% TTC de commission de souscription (voir minimum de souscription mentionné au verso),
et règle le montant de ma souscription

Par (2)
☐ Virement sur l'IBAN : FR 76 3000 7000 1100 0216 5021 386 - BIC : NATXFRPP (joindre la copie du virement)
☐ Chèque n° ..... établi à l'ordre de FRUCTIREGIONS EUROPE
tiré sur : .....
☐ Achat à crédit auprès de la Banque ..... pour un montant de ..... euros

Le règlement des revenus attachés aux parts, objets de la présente souscription, sera effectué par virement bancaire
au compte n°..... Banque ..... (joindre un IBAN)

Régime fiscal
☐ Impôt sur le revenu (IR) ☐ Impôt sur les sociétés (IS) ☐ Autres..... (préciser)

Lieu de résidence fiscale : ☐ France ☐ Non résident fiscal français Pays de résidence fiscale .....

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (4) ou un membre direct (5) de la famille d'une Personne Politiquement Exposée ?
☐ Oui ☐ Non Si Oui, complétez le questionnaire en dernière page.

Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une « US person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information) et que je ne transfèrerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une « US person ».

Souscription validée et enregistrée dans nos livres à réception du dossier de souscription complet (y compris le bulletin de souscription original) et des fonds (virement ou chèque).

Fait à ..... en 3 exemplaires dont l'un est resté en ma possession.

Le .....

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite : *« Bon pour souscription de (nombre en toutes lettres) parts »*
Si le régime matrimonial est celui de la communauté, les deux conjoints doivent signer.

AEW CILOGER

Exemplaire 1 : Société - **Exemplaire 2 :** établissement placeur - **Exemplaire 3 :** Souscripteur

FRUCTIREGIONS EUROPE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

La société a pour objet en France et à l'étranger dans les conditions prévues par la note d'information :

- l'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif ;
- l'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

La notice prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers a été publiée sous le n° 152 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 19 décembre 2018.

La note d'information prévue par l'article L.412-1 du Code monétaire et financier a obtenu, de l'Autorité des Marchés Financiers, le visa SCPI n° 18-33 en date du 11 décembre 2018.
Cette dernière ne porte, cependant, aucune appréciation sur l'opportunité de la souscription.

MODALITÉS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

(information publiée le 17 juin 2019 sur le site internet d'AEW Ciloger - modifiée par avis BALO n° 112 du 18 septembre 2019)

1. Date d'ouverture 26 décembre 2018
Date de clôture 20 décembre 2019, sauf clôture anticipée sans préavis en cas de souscription intégrale avant cette date et sauf report.

2. Montant de l'augmentation de capital :
39 339 080 €, soit 169 565 parts de 232,00 € chacune (prime d'émission incluse), soit un nominal de 25 943 445 € pour 169 565 parts de 153 € de nominal.

3. Prix de souscription
- Valeur nominale d'une part ..... 153 €
- Prime d'émission ..... 79 €
- Prix de souscription..... 232 €

Ce prix s'entend net de tous autres frais.

4. Commission de souscription
Pour la préparation et la réalisation de l'augmentation de capital, l'étude et l'exécution des programmes d'investissement, une commission de 7,779% TTC est prélevée sur le produit de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), soit 18,05 € TTC par part prélevés sur la prime d'émission.

5. Minimum de souscription
25 parts, soit 5 800 €.

6. Modalités de règlement
Le règlement s'effectue au moment de la souscription pour la totalité du prix de souscription.
Tout moyen de paiement doit être libellé à l'ordre de FRUCTIREGIONS EUROPE.

7. Jouissance des parts
Les parts souscrites porteront jouissance au 1er jour du quatrième mois suivant celui de la souscription.

Parts souscrites en	juin 2019,	jouissance au	1er octobre 2019
	juillet 2019,		1er novembre 2019
	août 2019,		1er décembre
	septembre 2019,		1er janvier 2020
	octobre 2019,		1er février 2020
	novembre 2019,		1er mars 2020
	décembre 2019,		1er avril 2020

Les revenus potentiels sont versés sous la forme de 3 acomptes trimestriels réglés fin avril, fin juillet et fin octobre ainsi que d'un solde réglé mi-février au plus tard. Les parts entrant en jouissance au cours d'un trimestre auront droit à la quote-part de revenus correspondante au titre du trimestre concerné.

FACTEURS DE RISQUES

Le risque de perte en capital : la SCPI FRUCTIREGIONS EUROPE ne présente aucune garantie de capital ou de performances. Votre investissement est donc exposé à un risque de perte en capital, notamment en cas de cession de parts.

Le risque de gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire mise en place dans le cadre des SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés immobiliers. Ainsi, il existe un risque que votre SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

Le risque de marché (risque immobilier) : les investissements réalisés par la SCPI sont soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers étant précisé que les différents marchés analysés, tant par typologies d'actifs, que géographiques sont marqués par des cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs.

Il convient de noter également que la SCPI recherche une diversification sectorielle et géographique permettant d'atténuer ce risque de marché. À ce titre, FRUCTIREGIONS EUROPE investit principalement en immeuble de bureaux mais peut se diversifier sur des locaux commerciaux, d'activités, de résidences services, d'hôtels ou d'habitation. De la même manière, la SCPI investit principalement dans des immeubles localisés dans les principales métropoles françaises mais peut investir également dans d'autres localisations en France ou, dans la limite de 30% de la valeur de ses actifs, dans les principales métropoles régionales de la zone Euro situées hors de France.

Le risque lié à la liquidité : c'est à dire la difficulté que pourrait avoir un épargnant à céder ses parts. Il est rappelé que la SCPI FRUCTIREGIONS EUROPE ne garantit pas la revente des parts.

La cession des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande de parts sur le marché organisé prévu à cet effet. D'une façon générale, il est rappelé que l'investissement en parts de SCPI doit s'envisager sur une durée longue. **La durée de placement recommandée est fixée à au moins dix ans.**

Dans la mesure où la SCPI est susceptible d'avoir recours à l'endettement, la capacité de la SCPI à honorer ses engagements est régulièrement testée (en réalisant au moins une fois par an, des « stress-test de liquidité » dans des conditions normales et exceptionnelles de marché).

Le risque lié au crédit : le financement bancaire souscrit par la SCPI s'accompagne d'engagements contractuels dont le non-respect rendrait la dette exigible. En outre, il peut augmenter le risque de perte en cas de dévalorisation des actifs et peser sur la distribution de la SCPI. Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors de la cession de parts, ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la SCPI, sera subordonné au remboursement du montant en cours ou intégral préalable de l'emprunt contracté par la SCPI. Le risque lié à l'évolution des taux de financement fait systématiquement l'objet d'une opération de couverture. Le recours à l'endettement ou effet de levier induit par le recours à l'endettement bancaire est limité à 25% du capital social de la SCPI. L'effet de levier maximum autorisé, calculé selon la méthode de l'engagement*, est fixé à 150%.

L'effet de levier maximum autorisé, calculé selon la méthode brute*, est fixé à 200%. La SCPI supporte également un risque de crédit sur les liquidités qui pourraient se trouver temporairement investies en dépôts à terme, dépôts à vue et instruments financiers à caractère liquide tels que visés à l'article R214-93 du code monétaire et financier. Ces liquidités ne pourront être investies que sur des supports bénéficiant d'un rating minimum de BBB- ou contenant des titres bénéficiant d'un rating minimum de BBB- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit.

Le risque de contrepartie : c'est-à-dire le risque résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Cela inclut notamment le risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés (à des fins de couverture) et par extension, au-delà de la définition réglementaire du risque de contrepartie, les risques locatifs à savoir le risque de défaillance économique d'un locataire. À cet effet, la SCPI s'efforce d'atténuer ces risques en procédant à une sélection rigoureuse tant des contreparties financières que de ses locataires.

La SCPI FRUCTIREGIONS EUROPE s'interdit, par ailleurs, de contracter des opérations de couverture de taux sur les financements bancaires avec des contreparties dont le rating au moment de la conclusion du contrat serait inférieur à BBB- ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit.

* La Société de Gestion a souhaité, pour compléter l'information des investisseurs et des associés, afficher des limites maximum à l'effet de levier déterminées selon la méthode de l'engagement et de la valeur brute fondée, notamment, sur (i) l'endettement maximum autorisé par l'Assemblée Générale, (ii) un scénario de baisse maximum de la valeur des actifs immobiliers de 50% et (iii) une couverture totale de l'endettement. Ces limites n'ont pas vocation à évoluer, ni à être dépassées, sauf modification de l'endettement autorisée par une nouvelle décision d'Assemblée Générale.

AEW CILOGER

Exemplaire 1 : Société - **Exemplaire 2 :** établissement placeur - **Exemplaire 3 :** Souscripteur

FRUCTIREGIONS EUROPE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

FRAIS

TTC avec TVA au taux actuel de 20% ou TTI perçus par la Société de Gestion.

Commissions Article 21 des statuts	Montants	Redevables
Commission de souscription	7,779% TTC du produit de chaque souscription (prime d'émission incluse) dont une fraction est rétrocédée aux distributeurs le cas échéant.	Souscripteur dans le cadre de l'augmentation de capital de la SCPI
Commission de cession sur les parts	• Avec intervention de la Société de Gestion : 4,00% TTI de la somme revenant au cédant dont une fraction est rétrocédée aux distributeurs le cas échéant. • Sans intervention de la Société de Gestion ou intervenant par voie de succession ou donation : 176 € TTI (tarif applicable au 1er janvier 2018). Auxquels s'ajoutent 5% de droits d'enregistrement.	Acquéreur de parts de la SCPI sur le marché secondaire et de gré à gré
Commission de gestion annuelle	9% HT (soit 10,80% TTC) du montant des produits locatifs hors taxes encaissés et des produits financiers nets (hors intérêts afférents aux éventuels comptes courants ou dividendes reçus des filiales) dont une fraction est rétrocédée aux distributeurs le cas échéant.	Commission facturée à la SCPI par la Société de Gestion
Commission de cession sur les actifs immobiliers	2,5% HT (soit 3% TTC) du prix de vente net vendeur des actifs immobiliers détenus directement ou indirectement.	Commission facturée à la SCPI par la Société de Gestion
Commission relative aux travaux de restructuration sur les immeubles	Les conditions de cette rémunération (taux, assiette, modalités de facturation...) seront soumises à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés.	Commission facturée à la SCPI par la Société de Gestion

La Société de Gestion AEW Ciloger peut assurer différentes rémunérations ou rétrocessions à ses distributeurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part auprès du distributeur, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Pour plus d'informations sur les frais, il convient de se reporter au chapitre 3 sur les frais figurant dans la note d'information de la SCPI, disponible sur demande auprès de la Société de Gestion AEW Ciloger ou sur le site aewciloger.com

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la Société de Gestion dans le respect du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit RGPD (le « Règlement »).

Le traitement a pour finalité l'exécution de votre souscription au capital de la SCPI dans les conditions prévues par la réglementation applicables aux SCPI. Dans l'hypothèse où ces données ne seraient pas fournies, la Société de Gestion ne sera pas en mesure d'enregistrer votre souscription au capital de la SCPI.

Les données personnelles sont conservées par la Société de Gestion pendant la durée de votre souscription au capital de la SCPI augmentée des délais de prescription légale.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ces données personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, dans les conditions prévues par le Règlement. Toutes les informations relatives à RGPD sont disponibles sur le site internet d'AEW Ciloger : aewciloger.com

Le responsable du traitement est : **Délégué à la Protection des Données (DPO) - AEW Ciloger - 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris.**

Exemplaire 1 : Société - **Exemplaire 2** : établissement placeur - **Exemplaire 3** : Souscripteur

FRUCTIREGIONS EUROPE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

Personne Politiquement Exposée [4] ou un membre direct [5] de la famille d'une Personne Politiquement Exposée ?

Si Oui, quelle fonction exercez-vous ou avez-vous cessé depuis moins d'un an ?

Ou quelle fonction le membre Personne Politiquement Exposée de votre famille exerce-t-elle ?

- ☐ Chef d'État, Chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne.
- ☐ Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou Parlement Européen.
- ☐ Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une haute juridiction.
- ☐ Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale.
- ☐ Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière.
- ☐ Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée.
- ☐ Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique.
- ☐ Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Cocher la case correspondante

(3) Indiquer en clair la situation juridique.
Ex. Majeur incapable
SA / SAS / SCI

(4) Cf article L. 561-10 et R. 561-18-1 du code monétaire et financier.
Une Personne Politiquement Exposée est une personne qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes :

1° Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
2° Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ;
3° Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ;
4° Membre d'une cour des comptes ;
5° Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
6° Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ;
7° Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ;
8° Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
9° Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

(5) Cf article R. 561-18 II qui définit les personnes connues pour être des membres directs de la famille d'un client Personne Politiquement Exposée comme :

1° Le conjoint ou le concubin notoire ;
2° Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
3° En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ;
4° La Directive (UE) 2015/849 a fait évoluer le statut des personnes politiquement exposées (PPE), qui était exclusivement pour des PPE étrangères et qui concerne aujourd'hui également des PPE françaises.

FRUCTIREGIONS EUROPE
Société Civile de Placement Immobilier
Régie par la partie législative et réglementaire du Code Monétaire et Financier,
les textes subséquents et par les articles 1832 et suivants du Code civil
Note d'information visée par l'AMF portant le visa SCPI n°18-33 en date du 11 décembre 2018
Capital social : 161 545 509 €
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
R.C.S. Paris 403.028.731

Société de gestion : AEW Ciloger
SAS au capital de 828 510 €
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8
RCS PARIS 329 255 046
Agrément AMF numéro GP 07000043 du 10/07/2007
Agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite AIFM

AEW CILOGER

Exemplaire 1 : Société - **Exemplaire 2 :** établissement placeur - **Exemplaire 3 :** Souscripteur

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT - ORIGINE DES FONDS

(CLIENT NON PROFESSIONNEL - PERSONNE PHYSIQUE)

AEW Ciloger a l'obligation en tant qu'intermédiaire financier de collecter toutes les informations sur votre situation patrimoniale et financière, ainsi que sur votre connaissance en matière de produits financiers conformément aux dispositions de l'article L533-13 du Code monétaire et financier et en application de la directive « Marchés d'instruments financiers II » (MIF II).

Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation de la souscription de la SCPI avec votre profil d'investisseur. Il est un préalable à toute souscription. En conséquence si vous ne complétez pas toute ou partie des questions ci après, nous ne pourrons pas prendre en compte cette souscription. En cas d'évolution de votre situation, tout changement devra être adressé, directement ou par l'intermédiaire de votre contact habituel à AEW Ciloger.

VOTRE IDENTITÉ (À COMPLÉTER PAR FOYER FISCAL)

Associé : _____

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession exacte : _____

Secteur d'activité :

☐ Agroalimentaire ☐ Banque /Assurance ☐ BTP / Construction
☐ Commerce/Distribution ☐ Energie ☐ Hôtellerie
☐ Immobilier ☐ Pharmaceutique ☐ Services aux entreprises
☐ Autre : _____

Situation matrimoniale :

☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) régime légal ☐ Divorcé(e)
☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) en indivision ☐ Veuf(ve)

Régime matrimonial :

☐ Communauté légale ☐ Communauté universelle
☐ Participation aux acquêts ☐ Séparation de biens
☐ Autre (à préciser) _____

Résidence fiscale :

☐ Française ☐ Autre, précisez : _____

Nationalité :

☐ Française ☐ Autre, précisez : _____

Comment qualifierez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?

☐ Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Confirmé ☐ Expert

☐ Déclare(ons) être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Etes-vous une personne politiquement exposée[1] ? (Définition page 2)

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? : _____

☐ Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une **"US person"** (telle que cette expression est définie dans la règlementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transfèrerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une **"US person"**.

Coassocié (le cas échéant) : _____

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession exacte : _____

Secteur d'activité :

☐ Agroalimentaire ☐ Banque /Assurance ☐ BTP / Construction
☐ Commerce/Distribution ☐ Energie ☐ Hôtellerie
☐ Immobilier ☐ Pharmaceutique ☐ Services aux entreprises
☐ Autre : _____

Situation matrimoniale :

☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) régime légal ☐ Divorcé(e)
☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) en indivision ☐ Veuf(ve)

Régime matrimonial :

☐ Communauté légale ☐ Communauté universelle
☐ Participation aux acquêts ☐ Séparation de biens
☐ Autre (à préciser) _____

Résidence fiscale :

☐ Française ☐ Autres, précisez : _____

Nationalité :

☐ Française ☐ Autres, précisez : _____

Comment qualifierez-vous votre connaissance en produits d'épargne ?

☐ Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Confirmé ☐ Expert

☐ Déclare(ons) être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel », des règles de fonctionnement d'une SCPI et des risques afférents à ce placement.

Etes-vous une personne politiquement exposée[1] ? (Définition page 2)

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? : _____

☐ Je déclare que les parts de SCPI ne sont pas souscrites au bénéfice d'une **"US person"** (telle que cette expression est définie dans la règlementation américaine et reprise dans la note d'information de la SCPI) et que je ne transfèrerai pas les parts de SCPI sur le territoire des États-Unis ou au bénéfice d'une **"US person"**.

VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez votre capacité d'épargne mensuelle :

_____

Etes-vous imposé au titre de :

☐ L'impôt sur le revenu ☐ L'impôt sur la fortune

Quelle est la nature de vos revenus ?

☐ Salaires ☐ Retraite / pension
☐ Revenus fonciers ☐ BIC/BNC
☐ Autres, précisez : _____

Quel est le revenu net annuel du foyer ?

☐ < à 25 K€ ☐ Entre 25 K€ et 75 K€
☐ Entre 75 K€ et 120 K€ ☐ > à 120 K€

Si vous avez des emprunts en cours, quel pourcentage vos échéances représentent elles sur votre revenu ?

☐ < à 10 % ☐ Entre 10 et 35 % ☐ > 35 %

A combien estimez-vous votre patrimoine financier ?

☐ < à 20 K€ ☐ Entre 20 K€ et 50 K€ ☐ > à 50 K€

[1] Article L.561-10 du Code monétaire et financier

AEW Ciloger - SAS au capital de 828 510 €
RCS PARIS 329 255 046
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS
Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8
Agrément AMF numéro GP 07000043 du 10/07/2007
Agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE

Quelle quote-part de votre patrimoine est liquide et disponible ?
☐ Moins de 25 % ☐ Entre 25 et 50 %
☐ supérieure à 50 %

A combien estimez-vous votre patrimoine immobilier (dont habitation principale comprise) ?
☐ < à 200 K€ ☐ Entre 200 K€ et 1 000 K€
☐ > à 1 000 K€

VOTRE OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs de placement ?
☐ Revenus complémentaires ☐ Réduction d'impôt
☐ Diversification de patrimoine ☐ Transmission de patrimoine
☐ Autres, précisez : _____

Votre horizon de placement ?
☐ Court terme (moins de 5 ans)
☐ Moyen terme (5 à 10 ans)
☐ Long terme (plus de 10 ans)

Quel degré de risque êtes-vous prêt à supporter ?
☐ Aucun risque (pas de perte en capital)
☐ Risque faible (perte d'une partie du capital)
☐ Risque moyen (équivalent au montant du capital investi)
☐ Risque fort (perte plus élevée que le montant du capital investi)

VOTRE CONNAISSANCE ET VOTRE EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Ces questions visent à évaluer votre expérience en matière d'investissement de parts de SCPI.
Vous devez compléter les questions suivantes éventuellement avec l'aide de votre conseiller habituel après avoir pris connaissance de la note d'information de la SCPI.

■ Test de connaissance du client : _____

Le placement en parts de SCPI est-il un placement à court terme ?
☐ Oui ☐ Non

La SCPI est- elle un placement garanti ?
☐ Oui ☐ Non

La revente des parts d'une SCPI de rendement est-elle possible ?
☐ Oui ☐ Non

La rentabilité d'un placement en immobilier dépend de la qualité des locataires et de la localisation des actifs immobiliers.
☐ Oui ☐ Non

La société de gestion peut-elle acheter tous les actifs immobiliers qu'elle souhaite sans respecter la politique d'investissement de la SCPI ?
☐ Oui ☐ Non

■ Expérience du client : _____

Avez-vous actuellement dans votre patrimoine les instruments financiers suivants ? % de détention ?
☐ OPCVM Actions : _____ % ☐ OPCVM Obligataires : _____ %
☐ OPCVM monétaires : _____ % ☐ Actions cotées : _____ %
☐ Actions non cotées : _____ % ☐ Autres : _____ %
Précisez : _____

Avez-vous déjà souscrit des parts de SCPI ?
☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà subi des pertes financières dans le cadre de vos investissements financiers ? Si oui à quelle hauteur ?
☐ Oui (plus de la moitié de sa valeur)
☐ Oui (moins de la moitié de sa valeur)
☐ Non

■ Origine des fonds : _____

Déclare que la somme de _____ € investie dans la SCPI gérée par AEW Ciloger provient de :
☐ Epargne _____ % ☐ Héritage _____ % ☐ Vente _____ % ☐ Prêt _____ % ☐ Autres, précisez _____

Domiciliation de la banque : _____

☐ Je certifie que la provenance des sommes investies dans les véhicules d'AEW Ciloger ne porte pas attente à la directive (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

☐ Je certifie que les informations recueillies sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur.

Fait à _____ Le _____

Signature de l'associé	Signature du coassocié

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - Toutes les informations recueillies sont nécessaires pour acheter des parts de la SCPI et font l'objet d'un traitement automatisé dont le responsable est AEW Ciloger. Ce questionnaire est obligatoire pour vérifier que le client est bien en adéquation avec le produit proposé et que son profil de risques correspond au produit vendu. En l'absence de réponse, AEW Ciloger s'abstiendra de vous recommander tout type de produit financier et ne pourra pas prendre en compte votre souscription. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Dans les conditions prévues par la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès avec possibilité de faire rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.

■ Personnes politiquement exposées : _____

Exercez-vous une des fonctions suivantes en France ou à l'étranger :
☐ Chef d'Etat, de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ;
☐ Membre d'une assemblée parlementaire/ nationale, du Parlement européen ;
☐ Membre d'une cour suprême, constitutionnelle ou autre haute juridiction ;
☐ Membre d'une cour des comptes ;
☐ Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ;
☐ Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général ou consul de carrière ;
☐ Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée;
☐ Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ;
☐ Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité.

AEW Ciloger - SAS au capital de 828 510 €
RCS PARIS 329 255 046
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS
Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8
Agrément AMF numéro GP 07000043 du 10/07/2007
Agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE